

des crues du printemps et c'est pendant cette période que les éleveurs l'endiguent en vue d'irriguer les terres à foin.

On demanda à la Commission d'étudier cette question à la suite de plaintes exposant que les éleveurs canadiens bloquaient le cours d'eau au détriment des éleveurs du Montana. Il arrivait qu'en certaines années il n'y avait plus qu'un mince filet d'eau, ou même aucune eau dans le ruisseau au delà de la frontière.

A première vue, ce problème paraissait assez simple, mais en réalité, il se révéla des plus complexe.

La Commission se vit dans la nécessité de constituer un comité technique international du ruisseau Sage afin d'étudier les divers aspects de la question et un comité international de l'utilisation du sol chargé de déterminer la quantité d'eau disponible et de désigner les terres à irriguer, car les opinions étaient partagées.

La Commission présenta un rapport provisoire aux gouvernements en octobre 1951, dans lequel elle préconisait certaines mesures temporaires afin d'assurer une quantité d'eau au sud de la frontière. Elle demandait également la permission de continuer ses études en vue d'une solution permanente de la difficulté.

L'été dernier, mon collègue, M. Spence, eut plusieurs entrevues avec les éleveurs canadiens en vue d'obtenir leur assentiment à un partage définitif des eaux. On leur demandait d'approuver la construction d'un canal, ou fossé peu profond, pour amener l'eau aux États-Unis, ainsi que d'un réservoir de 7,500 pieds-acres pour retenir les eaux de la crue du printemps. Après la construction de ce réservoir, les éleveurs canadiens n'auraient plus besoin de s'approprier tout le cours d'eau pour l'irrigation de leurs terres pendant la saison de la crue, mais jouiraient d'une réserve d'eau qui leur permettrait l'irrigation continue pendant la plus grande partie de l'année, grâce à la régularisation du débit du réservoir.

Cette proposition a été bien accueillie par les éleveurs et les autorités du Montana. Elle a été soumise au ministère de l'Agriculture qui devra en étudier le coût et les avantages économiques.

M. GOODE: Monsieur le président, quand le général abordera-t-il la question du bassin du Columbia et du Panhandle?

Le TÉMOIN: J'allais justement en parler.

Le PRÉSIDENT: Je pense que le Comité aimerait à recevoir cet exposé immédiatement.

M. STARR: Je me permettrai une observation. Je demanderais au général McNaughton de nous faire son exposé dès maintenant et nous pourrions entrer dans les détails à notre prochaine séance.

M. CRESTOHL: Son exposé paraîtra au compte rendu.

Le TÉMOIN: Les déclarations dont j'ai le texte ici et quelques brefs commentaires constituent l'exposé que j'avais l'intention de vous faire. Nous avons à démêler un écheveau bien embrouillé d'intérêts considérables, depuis la baie de Fundy, du côté de l'Atlantique, jusqu'à l'océan Pacifique, à l'autre extrémité du Canada, et ensuite à partir de la frontière de l'Alaska jusqu'à l'extrême nord. Je me proposais de commencer par ce qui intéresse particulièrement le Comité, comme nous l'avons fait dans le passé et d'employer tout le temps disponible à répondre aux questions spécifiques que l'on me posera, plutôt que d'essayer de m'étendre sur toute une infinité de questions et de détails.

Monsieur le président, en ce qui concerne l'enquête dont les gouvernements du Canada et des États-Unis ont chargé la Commission internationale conjointe le 9 mars 1943, et qui comportait une étude approfondie du bassin du Columbia et de ses tributaires, les membres du Comité ont déjà appris de la bouche du ministre des Affaires du Nord canadien et des Ressources nationales, le 23 mai 1956, à la Chambre des communes, que le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis ont convenu d'un échange confidentiel de vues dans l'espoir que ces négociations pourront contribuer à la solution du problème.